

# RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION DE PILOTAGE DU SYSTEME EDUCATIF ANNEE 2007

## 1. Préliminaire

La Commission de pilotage du système éducatif, instituée par le décret du 27 mars 2002, compte un peu plus de cinq ans de fonctionnement.

Au cours de l'année civile écoulée, elle a tenu neuf réunions, planifiées en fonction des travaux déjà en cours, des missions et des échéances fixées légalement ainsi que des demandes d'avis de la Ministre-Présidente.

## 2. Activités de la Commission de pilotage en fonction des missions qui lui sont assignées par le décret "pilotage" ainsi que par les décrets relatifs à la formation en cours de carrière, le décret relatif aux services de l'inspection et du conseil pédagogique et le décret relatif à l'évaluation externe et au CEB.

### a) *Accompagner les réformes pédagogiques et œuvrer à leur réalisation*

La Commission a été informée régulièrement par le Service général du Pilotage du système éducatif du déroulement et des résultats de la première évaluation externe organisée depuis l'adoption du décret du 2 juin 2006. Elle prépare à l'intention du gouvernement un avis récapitulatif.

De même, la Commission a été informée régulièrement de l'organisation de la première campagne de passation de l'épreuve externe certificative en vue de l'obtention du CEB et a pris connaissance des résultats. La Présidente du Conseil de recours, dont les membres sont désignés par le Gouvernement sur proposition de la Commission de pilotage, a présenté son rapport d'activités à la Commission. Ce rapport proposait des aménagements visant à améliorer le dispositif de recours mis en place. La Commission de pilotage a relevé l'intérêt de ces propositions.

### b) *Doter notre enseignement d'un système cohérent d'indicateurs; pour ce faire, elle rassemble dans une base de données des informations objectives sur le système éducatif et sur sa capacité à répondre aux objectifs fixés*

Sur la base des conclusions des deux recherches commanditées à sa demande en 2003, la Commission de pilotage a retenu 28 indicateurs en fonction de priorités qu'elle a définies en tenant compte de leur degré de pertinence ainsi que de leur exploitabilité immédiate. Le service des statistiques de l'ETNIC et le Service général du pilotage du système éducatif, travaillent à leur élaboration sous la supervision du comité « PISTE ». Un premier recueil de trente indicateurs a été édité fin 2006.

Au printemps 2007, la Commission a approuvé la mise à jour d'un premier ensemble de 20 indicateurs du recueil 2006. A la fin de l'année, elle a approuvé 12 nouveaux indicateurs. Les indicateurs ont été structurés en cinq secteurs : « généralités » (4 indicateurs), « publics » (8 indicateurs), « parcours » (7 indicateurs), « résultats » (9 indicateurs) et « personnels » (4 indicateurs). Cet ensemble de 32 indicateurs fait l'objet d'une publication qui sera diffusée dans le courant du mois de janvier 2008.

- c) *Assurer le suivi statistique des élèves en vue de comprendre les décrochages, les problèmes rencontrés et les orientations successives, en ce compris l'articulation avec les autres opérateurs de formation. Ce suivi statistique permet également d'établir des plans d'échantillonnage pour les études commandées par le Gouvernement. Pour assurer ce suivi statistique, la Commission fait notamment appel à la base de données visée ci-dessus*

Dans l'état actuel des choses, la Commission de pilotage n'est toujours pas en mesure d'assurer ce suivi statistique puisque la base de données des élèves « SIEL » n'existe pas encore. Elle est toutefois sur les rails à travers le plan d'action « SIE » développé par les services de l'ETNIC en collaboration avec les administrations générales de l'enseignement. La Commission de pilotage s'est d'ailleurs prononcée sur les données qui devaient apparaître dans la base de données SIEL de sorte que celle-ci puisse être exploitée à des fins de pilotage de l'enseignement et a fait le point de la mise en œuvre du projet PRIMVER.

- d) *Favoriser la cohérence entre le contenu des programmes, les socles de compétences, les compétences terminales et les profils de formation ainsi que la compatibilité entre les programmes des réseaux et des niveaux d'enseignement*

Les commissions des programmes oeuvrent en ce sens. Ce sujet est développé au point 2.j).

- e) *Définir annuellement le plan des orientations et des thèmes prioritaires de formations interréseaux*

Lors de la réunion du 18 septembre, la Commission de Pilotage, alors qu'elle n'avait pas encore reçu les avis des Conseils généraux de l'enseignement spécialisé et de l'enseignement secondaire, a établi des propositions pour le plan des orientations et des thèmes prioritaires ainsi que le prévoient les décrets. Elle a transmis ces propositions au gouvernement en l'informant de l'absence de réponse des deux Conseils généraux. Les contacts nécessaires ont été pris avec les présidents de ces Conseils afin de les inviter à transmettre dorénavant leurs propositions avant la fin de l'année scolaire.

- f) *Donner un avis sur les programmes de formation «réseaux» et «interréseaux»*

La Commission de pilotage a rempli cette mission. Elle a transmis des avis favorables au Gouvernement sur les programmes de formation proposés par l'IFC et par les opérateurs des réseaux et des pouvoirs organisateurs.

**g) *Présenter au Gouvernement une proposition motivée sur le choix des opérateurs chargés de mettre en œuvre les formations interréseaux***

Le choix des opérateurs de formation relevant de la réglementation sur les marchés publics, la Commission de Pilotage n'y intervient pas. Toutefois, lorsqu'elle remet un avis sur le programme de formation de l'IFC, elle se prononce sur les profils des formateurs que doivent présenter les opérateurs de formation.

**h) *Proposer des critères d'évaluation des formations interréseaux***

Les critères d'évaluation qu'elle a déterminés et communiqués à l'IFC en 2003, restent d'actualité.

**i) *Formuler des propositions visant à adapter ou améliorer les formations interréseaux en se fondant notamment sur les évaluations réalisées par l'IFC et à favoriser la cohérence des formations réseaux et interréseaux***

La Commission de Pilotage rend chaque année un avis sur les programmes de formation de l'IFC et des réseaux. Pour renforcer la cohérence entre les formations de ces deux niveaux, elle a recommandé une meilleure lisibilité des différentes offres de formation. Ces recommandations se sont traduites par des mentions explicites dans le programme de formation de l'IFC sur les complémentarités avec les formations proposées par les réseaux.

Chaque année, la Commission de Pilotage prend connaissance des rapports d'évaluation des formations organisées par l'IFC et par les opérateurs de formation des réseaux.

L'évaluation des formations organisées par l'IFC au cours de l'année scolaire 2005-2006 a été portée à l'ordre du jour de la réunion du 23 janvier 2007. La Commission de pilotage a pris acte du rapport présenté et approuvé les propositions formulées par l'IFC lui-même pour adapter, améliorer et favoriser la cohérence entre les formations qu'il organise, à savoir:

- corriger certains intitulés ou objectifs;
- adapter les durées, les tailles des groupes des formations ainsi que les profils des formateurs pour répondre au mieux à l'exigence légitime de qualité et de pertinence des formations.

Afin d'améliorer le dispositif, la Commission de Pilotage juge qu'il serait utile que les différents rapports d'évaluation des formations présentent des données comparables. Elle prépare un canevas commun à ces rapports d'évaluation.

**j) *Coordonner les travaux des Commissions de programmes et des Commissions des outils d'évaluation et leur diffusion***

La Commission de pilotage a pris acte des rapports d'activités des Commissions des programmes et a pu constater que la Commission des programmes de l'enseignement fondamental et du premier degré, ainsi que celle des Humanités générales et technologiques, n'ont plus eu que quelques programmes à examiner

cette année. La Commission des Humanités professionnelles a vu décroître également le nombre des programmes présentés cette année : 88, alors qu'elle en examinait plus du double les années précédentes. Pour ces trois commissions, le travail s'achève : l'inventaire est presque complet. La Commission de l'enseignement secondaire spécialisé, par contre vient de commencer son travail.

La Commission a de nouveau débattu de l'alourdissement de la procédure d'approbation des programmes et a émis le souhait que cette procédure soit simplifiée.

La Commission de pilotage a pris acte des rapports que lui ont transmis les trois Commissions des outils d'évaluation et du tableau synoptique présentant une synthèse de leurs travaux. Le jour de la présentation, 124 outils étaient en ligne sur le site [www.enseignement.be](http://www.enseignement.be).

La question de la diffusion des outils a nourri le débat de la Commission. Ces outils d'évaluation complètent l'action des programmes d'études en faisant évoluer les pratiques enseignantes dans le sens du décret-missions. On a pu constater plusieurs milliers de téléchargements par outil, mais sans qu'on sache qui télécharge, ni à quelle fin. Le débat a mis en évidence le fait que les outils restent peu connus des enseignants même si des formations (réseau et interréseaux) leur sont consacrées. Une certaine confusion persiste dans les esprits sur les différentes formes d'évaluation : évaluation formative, évaluation certificative, mais aussi les accents différents entre les évaluations externes et les outils d'évaluation. Le futur Collège de l'Inspection et du Conseil pédagogique aura à se préoccuper de ces clarifications, de la diffusion des outils d'évaluation et de l'aide à leur utilisation.

- k) *Articuler les efforts de recherche et développement en éducation des universités et des hautes écoles et de veiller à faire bénéficier les établissements scolaires des résultats. A cette fin, elle définit des plans pluriannuels de recherche fixant les priorités et les objectifs à atteindre***

La Commission a présenté une proposition de prolongation pour un an du plan pluriannuel des recherches en éducation 2005-2006.

- l) *Rendre un avis sur les projets de programmes d'études conformément aux articles 17, 27, 36 et 50 du décret-missions, conformément aux modifications apportées au décret relatif au pilotage intervenues le 04-05-05, article 3, point 11***

La Commission de Pilotage a rendu à quatre reprises un avis sur les programmes soumis à son examen en confirmant l'avis remis par les Commissions de programmes.

- m) *Eclairer, sur demande ou d'initiative, le Gouvernement et le Parlement de la Communauté française, notamment sur l'état et l'évolution de son système éducatif, les problèmes qu'il rencontre ou qui sont prévisibles, les écarts par rapport aux plans et aux prévisions***

A la demande de Madame la Ministre-Présidente, la Commission de pilotage a rendu un avis ou un projet d'avis sur les sujets suivants :

En vue de rendre un avis sur la recherche de M. Ph. TREMBLAY consacrée aux élèves de l'enseignement spécialisé de type 8, la Commission a entendu un exposé du chercheur et a tenu un débat.

La Commission a émis des propositions pour définir les orientations de la formation en cours de carrière des inspecteurs.

La Commission a émis des propositions pour définir les orientations de la formation interréseaux à la fonction de conseiller pédagogique.

La Commission a émis des propositions pour définir les orientations de la formation en cours de carrière des Inspecteurs généraux et de l'Inspecteur général coordonnateur.

- n) *Etablir un rapport au Gouvernement lorsqu'une école ne met pas en œuvre ou applique de manière manifestement lacunaire les recommandations qu'elle formule en vue de garantir la qualité et l'équivalence de l'enseignement dispensé dans les établissements***

La Commission n'ayant jamais été confrontée à une telle situation, ce point n'a jamais été mis en œuvre.

- o) *Octroyer l'agrément indicatif de conformité aux manuels scolaires et aux collections de manuels scolaires, aux logiciels scolaires et aux autres outils pédagogiques, après avis motivé rendu par les services d'inspection, conformément au décret du 16 mai 2006***

Cette mission a été confiée à la Commission de pilotage dans le courant de l'année 2006, année au cours de laquelle elle a agréé 13 manuels et 15 outils pédagogiques. En 2007, elle a examiné les 992 demandes qui lui sont parvenues. Elle a octroyé l'agrément indicatif de conformité à 147 manuels, à 419 outils pédagogiques et à 157 logiciels.

Pour accomplir leur tâche les différents conseils d'avis ont été confrontés à la nécessité de coordonner leur perception des définitions et des critères établis par le décret à propos des manuels et des outils pédagogiques.

Sept réclamations ont été déposées par différents éditeurs. Quatre réclamations portaient sur des ouvrages pour lesquels l'éditeur demandait l'agrément en tant que manuel alors que la Commission de Pilotage y voyait un outil pédagogique. Dans deux cas, la Commission de Pilotage a fait droit à la réclamation, dans les deux autres cas, elle a confirmé son refus d'agrément en tant que manuel.

Les trois autres décisions contestées se fondaient sur les arguments suivants : dans un cas la Commission de Pilotage a évoqué des raisons pédagogiques pour refuser l'octroi de l'agrément, dans le deuxième cas c'était les valeurs véhiculées dans le contenu de l'ouvrage qui étaient incriminées, enfin, dans le troisième cas il s'agissait d'une erreur d'appréciation du niveau d'enseignement. La Commission de Pilotage a maintenu ses trois décisions de refus d'agrément.

### **3. Propositions de la Commission relatives aux modifications réglementaires et décrétales permettant d'améliorer le pilotage de l'enseignement en Communauté française**

Tout comme les années précédentes, la Commission regrette la modification de la procédure d'approbation des programmes d'études découlant des modifications apportées au décret relatif au pilotage intervenues le 4 mai 2005, article 3 point 1. Elle a proposé d'alléger cette procédure ce qui implique une nouvelle modification décrétales (articles 17, 27, 36 et 50 du décret « missions »).

De plus, dans ses rapports d'activités 2003 et 2004, la Commission attirait l'attention du Gouvernement sur deux dispositions qui, selon elle, devraient être modifiées. Ces deux propositions étant toujours d'actualité et n'ayant pas été retenues jusqu'ici, la Commission de pilotage en rappelle les titres ci-après et renvoie pour le surplus aux rapports précédents.

- a) *Proposition d'harmonisation des deux décrets relatifs à la formation continuée; en matière de formation en cours de carrière*
- b) *Proposition relative à la mise en œuvre de l'article 25, §1<sup>er</sup>, 1 du décret « missions ».*

Durant cet exercice, la Commission s'est penchée sur la procédure de recours contre les décisions de refus d'octroi du CEB et, suite à la réception du rapport des activités du Conseil de recours, elle a souhaité que les dispositions réglementaires soient modifiées pour que :

- \* *les parents soient contraints d'envoyer simultanément à l'école copie du recours qu'ils introduisent auprès de l'Administrateur général, comme c'est le cas pour les recours contre les décisions des conseils de classe dans l'enseignement secondaire ;*
- \* *les écoles soient invitées à transmettre, dès réception de cette copie, les pièces nécessaires au Conseil de recours.*

Cette proposition a été prise en compte par le décret portant diverses mesures en matière d'enseignement adopté en décembre 2007 par le gouvernement.

#### **4. Programme synthétique d'activités pour le prochain exercice**

En 2008, la Commission s'attachera principalement :

- à la poursuite de la construction d'un système cohérent d'indicateurs du pilotage du système éducatif;
- à l'agrément des manuels scolaires, des logiciels et des outils pédagogiques ;
- à l'examen des demandes que le Gouvernement lui adressera ;
- à proposer au Gouvernement toute mesure qu'elle jugerait nécessaire en vue d'améliorer le fonctionnement du Système éducatif.

## 7. Calendrier des travaux en 2007

<i>Dates des réunions</i>	<i>Objet/décisions</i>
23 janvier 2007	<p>Agrément des manuels scolaires, logiciels scolaires et outils pédagogiques.</p> <p>Avis sur les formations interréseaux projetées pour l'enseignement fondamental et secondaire ordinaire, l'enseignement spécialisé et les CPMS et proposition motivée sur le choix des opérateurs chargés de mettre en œuvre ces formations pour l'année 2007-2008.</p> <p>Présentation et discussion du rapport d'évaluation des formations organisées par l'IFC pour l'année scolaire 2005-2006.</p> <p>Base de données SIEL : champs « profession et langue maternelle ».</p> <p>Proposition du rapport annuel de la Commission de pilotage.</p> <p>Projet de circulaire aux établissements scolaires concernant l'épreuve externe commune certificative.</p>
27 février 2007	<p>Agrément des manuels scolaires, logiciels scolaires et outils pédagogiques.</p> <p>Evaluations externes non certificatives.</p> <p>Epreuve externe commune certificative.</p> <p>Rapports d'évaluation des formations continuées « réseaux » et « méso » pour 2005-2006.</p> <p>Proposition de constituer des groupes de travail chargés de proposer des critères d'évaluation des formations en cours de carrière « réseaux » et « méso » et d'organiser la cohérence entre ces niveaux de formation et la formation interréseaux.</p> <p>Consultation concernant la création d'un système de crédits d'apprentissage européens pour l'éducation et la formation professionnelles (ECVET)</p> <p>Sensibilisation au réchauffement climatique via l'organisation de modules de formation.</p>
27 mars 2007	<p>Agrément des manuels scolaires, logiciels scolaires et outils pédagogiques.</p> <p>Evaluations externes non certificatives : synthèse des réponses au questionnaire adressé aux membres de l'inspection de l'enseignement fondamental.</p> <p>Epreuve commune certificative : proposition de désignation de 7 membres pour le Conseil de recours contre les décisions de</p>



	<p>refus d'octroi du CEB.</p> <p>Avis sur les programmes de formation « Méso/réseaux »</p> <p>Réponse à la note de la Ministre-Présidente à propos du rapport intitulé « La Belgique docile ».</p> <p>Proposition de composition des groupes de travail « formation en cours de carrière »</p>
24 avril 2007	<p>Agrément des manuels scolaires, logiciels scolaires et outils pédagogiques.</p> <p>Consultation de la Commission de pilotage au sujet de 10 programmes de l'enseignement technique et professionnel.</p> <p>Constitution des deux groupes de travail « évaluation des formations en cours de carrière ».</p> <p>Proposition de prolongation pour un an du plan pluriannuel de recherche en éducation 2005-2006.</p> <p>Présentation des nouvelles compétences de la Commission de pilotage relatives au décret du 08/03/07 (Inspection et conseil et soutien pédagogiques). Définition des orientations en matière de formation et de planification des travaux préparatoires en fonction de l'échéance du 1<sup>er</sup> septembre.</p>
19 juin 2007	<p>Agrément des manuels scolaires, logiciels scolaires et outils pédagogiques.</p> <p>Examen des rapports d'activités des Commissions des programmes.</p> <p>Indicateurs de l'enseignement : première série de 20 indicateurs.</p> <p>Résultats des évaluations externes non certificatives.</p> <p>Point d'information sur l'épreuve externe commune en vue de la délivrance du CEB.</p> <p>Propositions pour définir les orientations de la formation continuée des inspecteurs.</p> <p>Projet PRIMVER : point de la situation.</p> <p>Consultation de la Commission de pilotage au sujet de 5 programmes de l'enseignement technique et professionnel.</p>
18 septembre 2007	<p>Agrément des manuels scolaires, logiciels scolaires et outils pédagogiques.</p> <p>Examen des rapports d'activités des Commissions de programmes.</p> <p>Examen des rapports d'activités des Commissions des outils d'évaluation.</p>

	<p>Bilan de la première année de l' épreuve externe commune en vue de la délivrance du CEB.</p> <p>Rapport d'activités du Conseil de recours contre les décisions de refus d'octroi du CEB.</p> <p>Définition des orientations et thèmes prioritaires des formations interréseaux compte tenu des objectifs et priorités définis dans le « Contrat pour l'école ».</p> <p>Orientations des formations en cours de carrière pour les conseillers pédagogiques.</p> <p>Détermination de l'agenda des réunions de la Commission en fonction des missions assignées par décret et des priorités définies par le « Contrat pour l'école ».</p>
16 octobre 2007	<p>Agrément des manuels scolaires, logiciels scolaires et outils pédagogiques.</p> <p>Présentation par M. Philippe TREMBLAY d'une recherche intitulée : « Enquête longitudinale comparée sur l'orientation des élèves sortant de l'enseignement spécialisé primaire de type 8 en Wallonie ».</p> <p>Proposition d'un plan triennal pour les évaluations externes aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés de l'enseignement secondaire (art. 8 du décret du 2 juin 2006)</p> <p>Examen des nouveaux indicateurs de l'enseignement.</p> <p>Proposition de critères d'évaluation des formations en cours de carrière.</p> <p>Consultation de la Commission de pilotage au sujet de 6 programmes de l'enseignement technique et professionnel.</p>
20 novembre 2007	<p>Agrément des manuels scolaires, logiciels scolaires et outils pédagogiques.</p> <p>Rapports d'activités des Commissions des outils d'évaluation : présentation du tableau synthétique annexé aux rapports d'activités des trois Commissions.</p> <p>Echange de vues sur les propositions de modifications réglementaires et décrétales pour améliorer le pilotage de l'enseignement</p>
18 décembre 2007	<p>Agrément des manuels scolaires, logiciels scolaires et outils pédagogiques, ainsi qu'une information sur l'utilisation des programmes budgétaires par les écoles.</p> <p>Résultats PISA 2006 en sciences.</p>

	<p>Information sur l'enquête IEA Pirls.</p> <p>Etat d'avancement des évaluations externes 2007-2008.</p> <p>Proposition de désignation de quatre experts en pédagogie ou didactique des langues afin de composer l'organe d'observation et d'accompagnement de l'apprentissage par immersion.</p> <p>Orientations relatives à la formation en cours de carrière des inspecteurs généraux et de l'inspecteur général coordonnateur.</p> <p>Consultation de la Commission de pilotage au sujet de 6 programmes de l'enseignement technique et professionnel.</p>
--	--